

L'Apprentissage Anticipé de la Conduite

Accessible à partir de 15 ans ; se déroule en 2 temps : la formation initiale en auto-école et la conduite accompagnée.

La formation initiale

- 20h de cours de conduite minimum
- Obtention de l'examen théorique du code de la route (valable 5 ans)
- Délivrance de l'attestation de fin de formation initiale une fois le niveau de conduite évalué suffisant
- Rendez-vous préalable de 2 heures avec l'accompagnateur. Ce rendez-vous sert de relais entre niveau de conduite de l'apprenti conducteur, et bénéficiera des conseils de l'enseignant. Un guide de l'accompagnateur lui sera remis

La conduite accompagnée et l'examen de conduite

- 3 000 km minimum à réaliser par le candidat sur 1 an minimum
- 2 rendez-vous pédagogiques réunissant élève, l'accompagnateur et le formateur. Le 1er à 1 000 km et le 2e à 3 000 km
- L'examen de conduite est possible dès que le candidat a atteint ses 17 ans et a déjà 1 an de conduite accompagnée

L'accompagnateur et Les règles de l'AAC

- Il doit avoir 5 ans de permis sans aucune interruption
- Il ne doit pas avoir été condamné pour homicide et blessures involontaires, conduite sous l'emprise d'un état alcoolique, délit de fuite, refus d'obtempérer à une sommation de s'arrêter, conduite sous le coup d'une suspension ou d'une annulation du permis de conduire du fait d'une condamnation antérieure liée à ces peines
- Son permis doit rester en état de validité car une suspension ou une annulation l'exclurait temporairement ou définitivement de ce rôle
- Il s'engage à accompagner le candidat pendant 3 000 km et à participer à deux rendez-vous pédagogiques
- En cas de taux d'alcoolémie supérieur au minimum autorisé pour le candidat, il est sanctionné comme s'il était le conducteur
- Le candidat peut désigner plusieurs accompagnateurs, s'ils remplissent les conditions précitées.
- Ne jamais dépasser les vitesses « jeune conducteur »
- Apposer à l'arrière de la voiture le disque "Conduite accompagnée"
- Avoir toujours le livret d'apprentissage et le document d'extension de garantie de l'assurance. Ils sont les justificatifs en cas de contrôle par les forces de l'ordre
- Il est interdit aux conducteurs en apprentissage de franchir les frontières françaises

Les avantages de l'AAC

- La sécurité : 5 fois moins de risque d'accident pour les conducteurs ayant suivi l'AAC
- Un taux de réussite à l'examen de conduite plus élevé
- Obtention des 12 points sur le permis en 2 ans au lieu de 3 ans (période probatoire réduite)
- Un avantage sur les montants des primes d'assurances